

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 23 juin 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le **vendredi 17 juin 2022**, s'est réuni en présentiel le **jeudi 23 juin 2022** à 18 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Loïc JAMIN, Sylvie LE BUGLE, Frédéric RENAUD ;
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Jean-Luc HERBERT,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Michel GENNEVIEVE, Martine JOUIN, Pierre SALLIOT, Christine SALMON ;
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

COLLECTEA	Antoine De BELLAIGUE a donné pouvoir à Frédéric RENAUD, Gilles ISABELLE a donné pouvoir à Christine SALMON ;
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	

Absents/Excusés :

COLLECTEA	Joseph LE LOUARN (excusé), David POTTIER (excusé), Marine VOISIN (excusée), Yohann PESQUEREL ;
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Marc ANDREU-SABATER (<i>ayant donné pouvoir à Gérard MARY</i>), Coraline BRISON-VALOGNES, Alain DECLOMESNIL, Mickaël GUETTIER, Gérard MARY, Jean ELISABETH (excusé), Jean-Marc LAFOSSE (excusé), Gaëtan LEFEVRE (excusé), Guy VELANY ;
PRE-BOCAGE INTERCOM	Christian VENGEONS, Guillaume DUJARDIN (excusé), Bertrand GOSSET (excusé) ;
SEULLES TERRE et MER	Cyrille ROSELLO de MOLINER (excusé).

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Vote</u>	Nature de l'acte : 5.3.4
- en exercice : 32	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le : 05/07/22
- quorum : 11	- pour : 15	
- présents : 13	- contre : 0	Publication le : 05/07/22
- votants : 15	- abstention : 0	
Date de convocation : 17/06/2022		
Secrétaire de séance : Bertrand COLLET		
Le compte-rendu du Comité Syndical du 1 ^{er} mars 2022 a été adopté à l'unanimité		

Madame la Présidente procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance.

Délibération n°2022-014 : Désignation de représentants au sein du comité de programmation LEADER

Exposé des motifs

Madame la Présidente indique que le programme LEADER est alimenté par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), fonds Européen qui finance en partie la Politique Agricole Commune.

Les territoires qui souhaitent développer une stratégie LEADER sont sélectionnés par la Région Normandie.

Les territoires retenus se voient allouer une enveloppe de FEADER destinée à soutenir des projets innovants portés par des acteurs publics (collectivités, établissements publics, ...) ou privés (associations, entreprises, agriculteurs, chambres consulaires, ...)

Le comité de programmation LEADER est responsable de la mise en œuvre de la stratégie locale du LEADER et dispose d'un pouvoir souverain dans la sélection des projets.

Le SEROC dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Par délibération n°2020-032, en date du 22 septembre 2020, notre comité syndical a désigné Madame SALMON Christine, comme représentant titulaire et Monsieur COLLET Bertrand, comme représentant suppléant du SEROC au sein du comité de programmation LEADER.

Madame SALMON Christine et Monsieur COLLET Bertrand, ne pouvant accomplir leurs missions. Il est proposé de positionner Monsieur BAUDOIN François en tant que représentant titulaire et Madame SALMON Christine en tant que représentante suppléante.

Décision du Comité Syndical

Vu l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

Vu l'article L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement du comité syndical,

Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

Vu l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

Vu l'article 7 des statuts du SEROC modifié par délibération n°2019-055 du Comité Syndical du 12 décembre 2019 et confirmé par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020,

Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,

Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,

Vu la délibération n°2020-024 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 accordant les délégations de pouvoir à la Présidente,

Vu la délibération n°2020-032 du 22 septembre 2020, désignant les représentants au sein du comité de programmation LEADER,

Vu la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances,

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) DE NOMMER** Monsieur BAUDOIN François en tant que représentant titulaire.
- 2) DE NOMMER** Madame Christine SALMON en tant que représentant suppléante.
- 3) D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures aux registres.

La Présidente,
Christine SALMON.

